



**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/03/2021**



N° DEL 2021.03.10/30

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème : finances

Etaient présents :

Objet :

**CIPPA – Remise
gracieuse sur
redevance –
période du
21.03.2020 –
31.12.2020**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Date :

04 mars 2021

Affichage :

04 mars 2021

**Nombre de
membres du
conseil
municipal**

En exercice : 33

Présents : 30

**Nombre de
suffrage
exprimés : 33**

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande formulée par la régie autonome personnalisée du Centre International de Préparation Physique en Altitude (CIPPA) ;

CONSIDERANT que le CIPPA sollicite l'annulation des redevances d'occupation du centre d'oxygénation dues au titre de la période du 21 mars au 31 décembre 2020 en raison des difficultés économiques générées par les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur la demande de remise gracieuse ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 08/03/2021 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De consentir la remise gracieuse des redevances d'occupation mensuelles pour la période du 21 mars au 31 décembre 2020 au profit de la régie autonome personnalisée du CIPPA pour un montant de 9 953,17 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2021.03.10/30

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021


Le Maire •
Arnaud MURGIA